

VACCIN CONTRE LA DIPHTÉRIE ET LE TÉTANOS (dT)

Qu'est ce que le vaccin contre la diphtérie et le tétanos (dT)?

Le vaccin dT immunise contre deux maladies : la diphtérie et le tétanos (mâchoire barrée).

Le vaccin est autorisé par Santé Canada et est offert gratuitement au Nouveau- Brunswick dans le cadre du [calendrier systématique d'immunisation](#) des adultes.

Au Nouveau-Brunswick, le vaccin contre la diphtérie et le tétanos est administré durant la petite enfance, et il est combiné avec d'autres vaccins, comme le vaccin contre la coqueluche (toux coquelucheuse), la polio (DCaT-VPI) et l'Haemophilus influenzae de type b (DCaT-VPI-Hib). Ces vaccins sont administrés en une série de doses aux nourrissons et aux enfants en bas âge, puis en dose de rappel aux enfants qui entrent à l'école et aux élèves de 9e année (dcaT)

Quels sont les avantages du vaccin?

Le vaccin dT constitue la meilleure façon de se protéger contre la diphtérie et le tétanos, qui sont des maladies graves, parfois mortelles. Lorsque vous recevez le vaccin, vous contribuez aussi à protéger les autres.

Comment le vaccin est-il administré?

Le vaccin dT est administré sous forme d'injection dans la partie supérieure du bras.

Qui devrait recevoir le vaccin?

Les personnes âgées de sept ans et plus peuvent recevoir le vaccin dT. Les adultes devraient recevoir un vaccin dT tous les dix ans s'ils ont déjà reçu la série de vaccins. Cette dose de rappel renforce le système immunitaire afin de l'aider à se protéger contre la diphtérie et le tétanos.

Une série de trois doses peut également être administrée aux adultes qui n'ont pas été immunisés ou qui n'ont pas d'attestation de vaccination antérieure. Le vaccin peut être donné aux personnes qui présentent une coupure grave ou une plaie profonde et qui ont reçu leur dernier vaccin antitétanique il y a plus de cinq ans.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin?

Le vaccin est contre indiqué si vous :

- avez déjà eu une réaction allergique grave au vaccin dans le passé;
- êtes allergique à un quelconque ingrédient du vaccin ou de son contenant;ou
- êtes âgé de moins de sept ans.

Quels sont les effets secondaires possibles du vaccin?

Habituellement bénins, les effets secondaires durent généralement un ou deux jours. Parmi les réactions les plus courantes, citons de la douleur et une rougeur ou de l'enflure au point d'injection du vaccin.

Quel que soit le vaccin, il y a toujours une très rare possibilité (moins de un par million de personnes vaccinées) d'anaphylaxie, une réaction allergique constituant un danger de mort. Il est donc important de demeurer dans la clinique pendant les quinze minutes qui suivront l'administration de votre vaccin dT ou de celui de votre enfant. Cette réaction est caractérisée par une éruption cutanée, de la difficulté à respirer, une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Il existe des traitements pour cette réaction.

Que peut-on faire pour atténuer les réactions au vaccin?

- Une compresse froide sur le site d'injection peut aider à diminuer l'inconfort.
- Pour l'inconfort et la fièvre, vous pouvez donner à votre enfant de l'acétaminophène (TylenolMD) ou de l'ibuprofène (AdvilMD) en suivant les indications du fabricant.
- Vous ne devez **PAS** donner d'aspirine (AAS) aux enfants de moins de dix-huit ans en raison de son lien avec le syndrome de Reye.

Toute réaction grave ou inattendue doit être signalée à votre fournisseur de soins de santé.

Y a-t-il d'autres renseignements utiles?

Avisez votre vaccinateur si vous souffrez de problèmes de santé ou d'allergies.

Votre vaccinateur vous remettra un carnet de vaccination. Gardez le dans vos dossiers et apportez le avec vous à votre prochain rendez vous d'immunisation.

Les personnes de seize ans et plus peuvent donner leur propre consentement. Les enfants de moins de seize ans doivent être accompagnés par un parent ou un tuteur légal.

Si vous enfant avez une réaction inhabituelle au vaccin, ou si vous avez des questions ou des inquiétudes, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé.

Renseignements supplémentaires

Le vaccin dT financé par le gouvernement est administré par les fournisseurs de soins de santé.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé, votre [bureau local de la Santé publique](#) ou Télés-Soins (811).

Sites Web utiles :

- Gouvernement du Nouveau-Brunswick: <http://www.gnb.ca/santé>
- Coalition canadienne pour la sensibilisation et la promotion de la vaccination : <http://www.immunize.cpha.ca>
- Agence de la Santé publique du Canada : <http://www.phac-aspc.gc.ca>

01/2011